Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadidiid

Le statut de la célébration de l'anniversaire de la naissance du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui)

# Le statut de la célébration de l'anniversaire de la naissance du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui)

Louange à Allah, Maître des Mondes. Bénédiction et salut soient sur notre Prophète, sur sa famille et sur tous ses compagnons.

Il est évident que le Livre et la Sunna ordonnent l'observance de la loi d'Allah et de Son Messager et interdisent l'introduction d'innovations dans la religion. Allah le Très Haut a dit : «Dis: "Si vous aimez vraiment Allah, suivez- moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés.» (Coran, 3 : 31) et : «Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d' autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu. » (Coran, 7 : 3) et : «Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez- le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie. » (Coran, 6 : 153). Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « le livre d'Allah véhicule le discours le plus vrai, et l'enseignement de Muhammad est le meilleur et les pratiques (religieuses) innovées les pires ». Il a dit encore : « Quiconque introduit dans notre affaire (religion) ce qui lui est étranger le verra rejeter » (rapporté par al-Boukhari sous le n° 2697 et par Mouslim sous le n° 1718). Une version rapportée par Mouslim dit : « quiconque accomplit une œuvre non conforme à notre affaire (religion) la verra rejeter ».

La commémoration de l'anniversaire de la naissance du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) au mois de Rabi I fait partie pratiques condamnables inventées par les gens. Ils s'y prennent de différentes manières :

- Certains se contentent de se réunir pour écouter lire le récit du *mawlid* (la naissance du Prophète) ou prononcent des discours ou lisent des poèmes ;

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadidiid

- D'autres préparent des repas et des gâteaux et d'autres aliments et les offrent aux participants ;
- D'autres célèbrent l'événement dans les mosquées ou chez eux.
- D'autres, loin de se contenter de ce qui précède, intègrent dans la cérémonie des pratiques prohibées ou réprouvées comme le contact physique direct entre des hommes et des femmes dans une ambiance marquée par des chants et la danse ou des pratiques polythéistes comme l'imploration du secours du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui), son invocation et la sollicitation de son aide contre l'ennemi, etc.

Ces différentes manières de célébrer l'événement ont en commun leur caractère d'innovation prohibée inventée par les chiites fatimides après les trois meilleurs siècles (de l'Islam) pour corrompre la religion des musulmans.

Le premier initiateur de ces manifestations en public fut al-malik al-moudhaffar Abou Said Kawkaboury, roi d'Arbel vers la fin du 6<sup>e</sup> siècle et le début du 7<sup>e</sup> siècle de l'Hégire d'après des historiens comme Ibn Khallitan et d'autres.

Abou Shama dit : « Le premier à l'avoir célébrée à Moussoul fut Cheikh Omar Ibn Muhammad al-Moulla, l'un des célèbres hommes pieux. C'est son initiative qui fut perpétuée par le roi d'Arbel et d'autres.

Al-Hafiz ibn Kathir a dit dans *al-bidaya wa an-nihaya* (13/137) à propos de la biographie d'Abou Said Kazkabouri : « Il organisait une grande cérémonie au mois de Rabi I à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Al-Bast a dit : un des participants à l'une des cérémonies organisées par al-Moudhaffar m'a raconté que ce dernier faisait étaler sur une nappe 5 000 (moutons), méchoui, 10 000 poulets, 100 000 coupes à crèmes, 30 plats de gâteaux [...]. Il organisait un concert (religieux) pour les soufi et dansait avec eux du début de l'après-midi jusqu'à l'aube ».

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadidiid

Dans Wafayat al-a'yan (3/274), Ibn Khallikan dit : « Dès le début du mois de Safar, ils se mettaient à donner la plus belle décoration aux dômes. Sous chaque coupole se tenait un groupe de musiciens. Pendant cette période, les gens chômaient et n'avaient d'autre occupation que de venir regarder les fêtards et tourner autour d'eux [...]. Deux jours avant le mawlid, le roi emmenait un nombre de chameaux, de bœufs et de moutons qui défiait la description et les faisait accompagner de tambours, de chants et d'actes de divertissements, et faisait progresser le cortège jusqu'à la place publique [...]. Dans la nuit de la cérémonie, il organisait un concert (religieux) à la citadelle après la prière du maghreb ».

Voilà la genèse de la célébration de l'anniversaire de la naissance (du Prophète). Elle date d'une époque récente et fut accompagnée de manifestations de divertissement, d'excès, de gaspillage des biens et du temps, le tout fondé sur une innovation qu'aucun argument tiré de la révélation d'Allah ne permet de soutenir.

Il convient au musulman de s'employer à faire vivre les pratiques enseignées par la Sunna et à faire disparaître les innovations et de n'engager une action avant de connaître le jugement d'Allah à son propos.

Le statut de la célébration de l'anniversaire de la naissance du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui).

La cérémonie organisée à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) est interdite pour plusieurs considérations :

Premièrement, ni le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lui-même ni ses compagnons ne l'avaient faite. Or toute pratique religieuse qu'ils n'avaient pas faite est une innovation à interdire compte tenu de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « Tenez fortement à ma Sunna et à celle des guides qui me succéderont ; accrochez-vous-y ( mordez les avec vos incisives). Méfiez-vous des pratiques innovées car toute pratique (religieuse) inventée constitue

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

une innovation et toute innovation est une aberration » (cité par Ahmad, 4/126 et par at-Tirmidhi, n° 2676).

La célébration du *mawlid* est une pratique instaurée par les Fatimides après les meilleurs siècles pour corrompre la religion des musulmans. Or quiconque invente, pour se rapprocher d'Allah, une pratique que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) et ses compagnons n'avaient ni ordonnée ni accomplie, accuse le Messager implicitement de n'avoir pas bien expliqué la religion aux gens et démenti la parole du Très Haut : «Aujourd'hui, J' ai parachevé pour vous votre religion. » (Coran, 5 : 3) dans la mesure où il a apporté un surplus qu'il présente comme une partie de la religion, bien que n'ayant pas été enseignée par le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui).

Troisièmement, la célébration de l'anniversaire de la naissance du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) revient à imiter les chrétiens qui fêtent la Noël. Or leur imitation fait l'objet d'une interdiction aggravée. Les hadith nous interdisent de nous assimiler aux infidèles et nous ordonnent de ne pas les suivre (dans leurs pratiques).

A ce propos, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Quiconque cherche à ressembler à des gens leur est assimilable » (cité par Ahmad, 2/50 et par Abou Dawoud, 4/314). Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit encore : « différenciez-vous des polythéistes » (rapporté par Mouslim, 1/222 n° 259). Cela s'applique plus particulièrement à leurs rites religieux.

Quatrièmement, la célébration de l'anniversaire du *mawlid*, en plus de son caractère innové et d'imitation des chrétiens – deux choses qui sont interdites – , conduit à l'excès et à l'exagération de sa vénération voire à son invocation et l'imploration de son secours à la place d'Allah. Ceci est la réalité constatée à nos jours chez bon nombre de ceux qui célèbrent l'anniversaire innové du *mawlid*. En effet, ils invoquent le messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) au lieu de celle d'Allah et implore le secours du Prophète et déclament des poèmes entachés de polythéisme

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

comme la bourda et d'autres pour faire son éloge. Or le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a interdit qu'on le loue de manière exagérée et a dit : « Ne me faites pas des éloges excessives comme les chrétiens le font pour le fils de Marie car je ne suis que Son serviteur. Dites donc : il est l'esclave serviteur d'Allah et Son messager » (cité par al-Boukhari, 4/142 n° 3445, *al-Fateh* 6/551) c'est-à-dire : ne commettez pas d'excès dans les louanges et la vénération que vous faites à mon endroit comme les chrétiens l'ont fait à l'égard de Jésus qu'ils ont fini par adorer, malgré l'interdiction divine qui leur avait été adressée en ces termes : «Ô gens du Livre (Chrétiens), n' exagérez pas dans votre religion, et ne dites d' Allah que la vérité. Le Messie Jésus, fils de Marie, n' est qu' un Messager d' Allah, Sa parole qu' Il envoya à Marie, et un souffle (de vie) venant de Lui.» (Coran, 4 : 171).

Notre Prophète nous a interdit les excès afin de nous éviter le sort qui les a frappés. C'est ainsi qu'il a dit : « Méfiez-vous des excès car ils ont entraîné la perdition de vos devanciers » (cité par an-Nassaï, 5/268 et déclaré authentique par al-Albani dans *Sahihi Sunani an-Nassaï*, n° 2862.

Cinquièmement, la perpétuation de l'innovation que constitue le *mawlid* ouvre la porte à d'autres innovations et détourne les gens des pratiques enseignées par la Sunna. C'est ainsi qu'on voit les partisans des innovations s'y livrer ardemment tout en négligeant les pratiques sunnites, en les haïssant et en leur déclarant l'hostilité. ils en viennent même à réduire leur pratique religieuse à des commémorations innovées et des *mawlid*. En outre, ils se sont divisés en groupes et chaque groupe célèbre l'anniversaire de la naissance de ses grandes figures. C'est ainsi que l'on voit les *mawlid* d'al-Badawi, d'Ibn Arabi, d'ad-Doussouqui et d'ach-Chadhili... Ils passent d'un *mawlid* à un autre, et il en a résulté des manifestations exagérées à l'endroit de ces défunts et à l'endroit d'autres. Ils les invoquent à la place d'Allah et croient qu'ils peuvent leur profiter et leur porter préjudice. Ce qui les amène à s'exclure de la religion d'Allah et à retourner à la religion des païens à propos desquels Allah a dit : « 18- Ils adorent au lieu d' Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent: "Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d' Allah".» (Coran, 10 : 18) et : «"Nous ne les adorons que pour qu' ils nous rapprochent davantage d' Allah.» (Coran, 39 : 3).

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadidiid

Discussion des arguments incertains des partisans de la célébration du mawlid

Ceux qui soutiennent la perpétuation de cette innovation s'accrochent à des arguments plus faibles que la toile d'araignée. Ces arguments se présentent comme suit :

1/ Prétendre que c'est une manière de vénérer le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui).

Notre réponse est que la vénération[du Prophète] consiste strictement à lui obéir, à exécuter ses ordres, à abandonner ses interdits et à l'aimer. On ne le vénère pas en se livrant à des innovations (religieuses) ni en maintenant des croyances légendaires ni en perpétuant des actes de désobéissance. La célébration du *mawlid* relève de cette catégorie d'acte puisqu'elle constitue une désobéissance [au Prophète]. Les Compagnons étaient ceux qui ont fait preuve de la plus grande vénération à l'égard du Prophète. C'est pourquoi Urwa ibn Massoud dit à Quaraych : « Mon peuple ! J'ai fréquenté des rois notamment César et Cosroë et le Négus... Au nom d'Allah ! Je n'ai vu aucun roi faire l'objet d'une vénération comparable à celle que les compagnons de Muhammad lui vouent. Au nom d'Allah ! Il ne crache pas sans que l'un d'eux rattrape le crachat et se frotte le visage et le corps avec. Quand il leur donne un ordre, ils s'empressent à l'exécuter. Quand il fait ses ablutions, ils se précipitent sur le reste de l'eau qu'il a utilisée. Quand il parle, ils baissent leur voix et ne fixent pas leur regard sur lui en signe de vénération. (cité par al-Boukhari, 3/178 n° 2731, 2732, *al-Fateh* : 5/388). Cette vénération ne les avait pas amené à célébrer sa naissance. Si cela était permis, ils l'auraient fait.

2/ L'observance massive de la pratique dans de nombreux pays

Nous répondons en disant qu'un argument valable doit reposer sur ce qui a été rapporté de façon sûre d'après le Messager (bénédiction et salut soient sur lui). Or ce qui a été rapporté de façon certaine d'après celui-ci implique une proscription de toutes les innovations y compris ladite célébration. La pratique des gens qui n'est pas fondée sur un argument ne peut pas être considérée comme une preuve. Quel que soit le nombre des pratiquants : «Et si tu obéis à la

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront du sentier d'Allah. » (Coran, 6 : 116). Par ailleurs, Dieu merci, on trouve à chaque époque des gens qui s'opposent à cette pratique et en démontrent la fausseté. Aussi l'attitude de ceux qui la perpétuent en dépit de la réalité qui leur a été expliquée ne peut-elle pas servir de preuve.

Parmi ceux qui se sont opposés à la célébration du *Mawlid* figurent Cheikh al-islam Ibn Taymiyya dans *Iqtidha as-sirat al-moustaqim* et al-imam ach-Chatibi dans *al-itissam* et Ibn al-Hadj dans *al-Madkhal* et cheikh Tadj ad-Dine Ali ibn Omar al-Lakhmi qui a consacré un ouvrage à la question et Cheikh Muhammad Bachir as-Sahssawani al-hindi dans son livre *Siyant al-insane* et Sayyid Muhammad Rachid Rida qui a consacré un traité au sujet et cheikh Muhammad ibn Ibrahim al-Cheikh et d'autres qui ne cessent d'écrire chaque année dans les journaux et revues pour dénoncer cette innovation au moment où elle est mise en pratique.

3/ La célébration du mawlid est une manière d'évoquer le souvenir du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui.

Nous répondons en disant que le musulman se souvient constamment du Messager (bénédiction et salut soient sur lui). C'est le cas chaque fois que son nom est mentionné dans l'appel à la prière ( adhan) et dans l'annonce de l'imminence du début de celle-ci (iqama) et dans les sermons. C'est encore le cas chaque fois que le musulman prononce les Deux Professions de foi à la suite des ablutions et dans le cadre des prières et chaque fois qu'il prie pour le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dans ses prières (canoniques) ou après la mention de son nom. En outre, chaque fois que le musulman accomplit une bonne action instituée par le Messager (bénédiction et salut soient sur lui) il se souvient de lui et celui-ci reçoit pour l'action une récompense égale à celle donnée à son auteur.

Aussi le musulman ne cesse-t-il pas d'évoquer le souvenir du Prophète et établit un lien (spirituel) avec lui nuit et jour grâce à la pratique de son enseignement. Il ne limite pas son action au jour du

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

mawlid et ne s'attache pas à une innovation contraire à la sunna du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) puisqu'un tel comportement l'éloignerait du Messager (bénédiction et salut soient sur lui) et le mettrait à l'écart par rapport à lui.

Le Messager se passe volontiers de cette cérémonie innovée (dans la religion) et se contente de ce qu'Allah a institué pour le vénérer et témoigner de son respect. C'est à quoi le Très Haut fait allusion quand II dit : «4- Et exalté pour toi ta renommée? » Coran, 94 : 4). En effet, on mentionne son nom chaque fois que celui d'Allah est mentionné dans l'adhan, l'iqama ou la prêche. Ceci suffit pour le vénérer, témoigner de son amour, renouveler son souvenir et exhorter les gens à le suivre.

Allah le Transcendant et Très Haut n'a pas mis en relief dans le Coran la naissance du Prophète. En revanche, il a mis un accent particulier sur son investiture de la mission divine. A ce propos, Il a dit : «Allah a très certainement fait une faveur aux croyants lorsqu' Il a envoyé chez eux un messager de parmi eux-mêmes. » (Coran, 3 : 164) et : «C' est Lui qui a envoyé à des gens sans Livre (les Arabes) un Messager des leurs ...» (Coran, 62 : 2).

4/ La célébration du mawlid est une initiative prise par un souverain juste et bien instruit afin de se rapprocher d'Allah.

Nous répondons en disant que l'innovation est à rejeter, d'où qu'elle puisse venir. La bonne intention ne justifie pas une mauvaise action et le fait d'être « juste et bien instruit » n'implique pas qu'on est infaillible.

5/ La célébration du mawlid est une belle innovation parce qu'elle exprime la gratitude envers Allah qui a mis à notre disposition ce noble prophète

On répond en disant qu'il n'existe pas de belles innovations. Car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Quiconque introduit dans notre affaire (religion) ce qui lui est étranger le verra rejeter » (cité par al-Boukhari, 3/167 n° 2697, *Fateh*, 5/355).

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit encore : « Toute innovation (religieuse) conduit à l'aberration » (cité par Ahmad, 4/126 et par at-Tirmidhi sous le n° 2676). Il a qualifié toutes les innovations d'aberration. mais l'autre dit : « Toute innovation n'est pas une aberration puisqu'il existe de belles innovations ».

Al-Hafiz ibn Radjab dit dans le commentaire des *Al-Arba'ine* : « la parole du Prophète » toute innovation (religieuse) conduit à l'aberration » est si riche que rien n'y échappe. C'est l'une des importantes règles de la religion. C'est comme sa parole : « Quiconque introduit dans notre affaire (religion) ce qui lui est étranger le verra rejeter » (cité par al-Boukhari, 3/167 n° 2697, *Fateh*, 5/355). Quiconque invente une pratique et l'intègre dans la religion sans qu'on lui y trouve un fondement, véhicule une aberration sans aucun rapport avec la religion. Peu importe que cela touche les questions dogmatiques ou les actes ou les paroles manifestes ou cachés ». Voir *Djawami al-Uloum wa al-hikam*, p. 233.

Ces gens-là ne s'appuient dans leur affirmation de l'existence de belles innovations que sur la parole d'Omar à propos des prières dites *tarawih* : « Quelle belle innovation celle-là ! » (le *Sahih* d'al-Boukhari, 2/252 n° 2010 suspendu, *Fateh*, 4/294).

Ils disent encore : « on a innové des choses que les ancêtres pieux n'avaient pas désapprouvées comme la compilation du Coran dans un seul livre, la transcription et la collecte des hadith... »

La réponse est que ces choses ont leur origine dans la loi religieuse et elles ne constituent pas des innovations. La parole d'Omar : « quelle belle innovation » revient à employer le vocable « bid'a » dans son acception linguistique non religieuse. Quand on dit d'une pratique qui a un fondement dans la religion qu'elle une « bid'a », ce terme est alors employé dans son sens linguistique.

La compilation du Coran dans un seul volume est bien fondée. En effet, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) donnait l'ordre d'écrire les versets du Coran, mais ils étaient écrits de façon éparse. Et puis les Compagnons les ont rassemblés dans un seul livre.

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadidiid

La prière des *tarawih* fut célébrée par le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) pendant plusieurs nuits avec ses compagnons. Par la suite, il se retirait de peur que la pratique ne fût rendue obligatoire. Mais les Compagnons maintinrent la pratique en célébrant la prière tantôt ensemble tantôt individuellement, du vivant du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) comme après sa mort. Et puis Omar finit pas les rassembler derrière un imam comme on le faisait au début avec le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Ceci n'est donc pas une innovation dans la religion.

La transcription du hadith aussi a son origine dans la religion. Car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) avait donné l'ordre de transcrire des hadith à des compagnons qui le lui avaient demandé. Du vivant du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) on craignait que la transcription du hadith n'entraînât sa confusion avec le Coran. Après la mort du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) cette confusion n'était plus possible parce que le Coran était complet et bien maîtrisé avant la mort du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Dès lors, les musulmans se mirent à transcrire la Sunna pour la préserver. Puisse Allah les récompenser par le bien au nom de l'Islam puisqu'ils ont bien protégé le livre de leur Maître et la Sunna de leur prophète contre la perte et la manipulation.

On dit aussi : pourquoi n'a-t-on pas commencé à manifester ce que vous considérez comme une gratitude que récemment ? Pourquoi les hommes des meilleurs siècles comme les Compagnons, leurs successeurs et les successeurs de ces derniers ne l'ont pas fait ? Pourtant ils aimaient mieux le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et étaient plus attachés à la bienfaisance et à l'accomplissement de la reconnaissance (envers Allah). Est-ce que les initiateurs de la célébration du *mawlid* étaient mieux guidés que ceux-là ? Savaient-ils mieux qu'eux se montrer reconnaissants envers Allah, le Puissant et Majestueux ? Pas du tout.

6/ La commémoration de la naissance du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) traduit l'amour que l'on a pour lui. Mieux, elle en constitue un aspect. Et il est légitime de manifester son

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadidiid

amour pour le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui)

Nous répondons en disant qu'il n 'y a aucun doute que tout musulman doit aimer le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) plus qu'il n'aime sa propre personne, ses enfants, ses parents et tous les hommes. Puisse mes père et mère soient sacrifiés pour le défendre (bénédiction et salut soient sur lui). Mais cela ne signifie point qu'il nous est permis d'inventer des pratiques qu'il n'a pas instituées pour nous... L'aimer c'est lui obéir et le suivre, car c'est là que réside la plus importante manifestation d'amour. C'est à ce propos qu'on a dit :

Si ton amour pour lui était vrai, tu lui obéirais

Certes l'amoureux obéit à celui qu'il aime

Aimer le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) implique la mise en pratique de sa Sunna, sa rigoureuse conservation et l'abandon de tous les actes et paroles qui lui sont contraires. Il est indubitable que tout ce qui est contraire à sa Sunna constitue une innovation condamnable et une désobéissance évidente. C'est le cas de la célébration du *mawlid* et les autres innovations. La bonne intention ne justifie pas l'introduction d'innovations dans la religion. En effet, la religion repose sur deux bases : la sincérité et la conformité. A ce propos, le Très Haut a dit : «Non, mais quiconque soumet à Allah son être tout en faisant le bien, aura sa rétribution auprès de son Seigneur. Pour eux, nulle crainte, et ils ne seront point attristés. » (Coran, 2 : 112). La soumission à Allah traduit la sincérité et la bienfaisance revient à se conformer à l'enseignement du Messager, sa Sunna..

7/ La célébration du mawlid s'accompagne de la lecture de la biographie du Messager. Ce qui incite les gens à l'imiter et à le suivre

Nous leur disons que la lecture de la biographie du Messager (bénédiction et salut soient sur lui) est exigée de tout musulman tout le long de l'année et durant toute sa vie. Quant à limiter cette

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

lecture à un jour déterminé sans une preuve, c'est une innovation. Or toute innovation est une aberration » (cité par Ahmad, 4/164 et par at-Tirmidhi, 2676). L'innovation (religieuse) n'entraîne que le mal et l'éloignement du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui).

En somme, la commémoration de la naissance du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) constitue ,sous toutes ses formes, une innovation répréhensible. Les musulmans doivent l'interdire et en faire autant pour toutes les autres innovations et s'employer à la revivification des pratiques prophétiques et à leur maintien. Il ne faut pas se laisser tromper par ceux qui propagent cette innovation et la défendent. Car ces gens-là s'intéressent davantage à la revivification des innovations qu'à la remise en valeur des pratiques prophétiques. Pire, il se peut même qu'ils ne s'intéressent pas du tout à la revivification desdites pratiques.

De tels hommes ne doivent pas être imités, même s'ils constituent la majorité de la population. Il faut plutôt imiter ceux qui suivent la voie que constitue la Sunna comme les ancêtres pieux et leurs partisans, même s'ils restent minoritaire. Car ce n'est pas à travers les hommes qu'il faut chercher à connaître la vérité, mais c'est grâce à la connaissance de la vérité qu'on connaît les hommes (de vérité). Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Celui d'entre vous qui vivra (longtemps) verra une grande divergence de vues. Mais attachez-vous alors à ma Sunna (conduite) et à celle des califes bien guidés. Cramponnez-vous y (mordez les avec vos incisives). Méfiez-vous des pratiques innovées car toute innovation conduit à l'aberration. (cité par Ahmad, 4/126 et par at-Tirmidhi n° 2676).

Dans ce noble hadith, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) nous a expliqué en qui nous devrions nous référer en cas de divergence. De la même manière ,il nous a expliqué que tous les actes et paroles contraires à la Sunna constituent des innovations et que toute innovation conduit à l'aberration.

Quand nous examinons la célébration de la naissance du Prophète (bénédiction et salut soient sur

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

lui) nous ne lui trouvons aucun fondement ni dans la vie du Messager (bénédiction et salut soient sur lui) ni dans celle des califes bien guidés. Elle fait donc partie des choses innovées et des innovations aberrantes. Voilà le principe que véhicule le hadith (susmentionné). C'est aussi le sens de la parole du Très Haut : «si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez- le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement). » (Coran, 4 : 59).

Se référer à Allah c'est retourner à Son noble livre. Se référer au Messager c'est retourner à Sa Sunna après sa mort. Livre et Sunna constituent les seules références en cas de dispute. Où est donc la preuve liée au Livre ou à la Sunna qui permet de soutenir la légitimité de la célébration de la naissance du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Celui qui approuve cette pratique doit s'en repentir devant Allah le Très Haut et se repentir des autres innovations. Voilà le comportement digne du croyant qui ne cherche que la vérité. Quant à celui qui s'entête malgré la clarté des preuves, c'est Allah qui s'occupera du règlement de son compte.

Cela dit, nous demandons à Allah de nous aider à nous attacher à Son livre et à la Sunna de Son messager jusqu'au jour où nous Le rencontrerons.

Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad, sa famille et ses Compagnons.

Extrait du livre : houqoq an-nabiy salla Allahou alayhi wa sallam bayna al-idjlal wa al-ikhlal p. 139 par Dr Salih ibn Fawzan al-Fawzan, membre du collège des grands ulémas en Arabie Saoudite.